

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 22 juin 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, M. PASTOUREAU
Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL,
M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD,
Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES,
M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN,
M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PHILIP, Mme DELMAS,
M. DUCASSE, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme GRONDONA à Mme COUSIN
M. AMBROISE à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. BERNARD
Mme PETAS à M. DUCASSE
M. MURET à Mme DELMAS
Mme MONTEIL MACARD à Mme PHILIP

Absents :

M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BERILLON

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : M. BOUDIGUE

DEL2022-06-277

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES UTILISANT
DES SYSTEMES D'INFORMATION**

ACPUSI

Mes chers collègues,

Considérant que l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI) est une association qui, au 1^{er} janvier 2022, regroupe plus de 170 collectivités territoriales ou établissements publics utilisateurs des logiciels CIVIL de la Société Ciril GROUP.

Considérant que cette association propose à l'ensemble de ses adhérents de bénéficier :

- De la force d'un "club utilisateur" indépendant,
- D'un partenariat constructif formalisé par une charte avec la société CIRIL pour des logiciels et des services de qualité,
- D'une remise de 5% sur l'ensemble des prestations CIRIL (hors contrats de maintenance) ainsi que sur le prix catalogue des modules complémentaires,
- D'une téléformation gratuite de 2h pour la 2^{ème} année de souscription au service Assistance Formation En Ligne (AFEL),
- D'ateliers produits gratuits sur les logiciels CIRIL : Civil-Net Finances, Civil-Net RH, etc...,
- D'informations, d'échanges d'expériences et de conseils entre utilisateurs via simple inscription sur le site internet : www.acpusi.org,
- De la participation gratuite à l'Assemblée Générale avec des rencontres et débats avec les intervenants de la société Ciril GROUP sur leurs différents produits.

Considérant que l'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle établie selon la strate de population de la commune ou type de structure précisé au règlement intérieur et que le tarif annuel pour une commune de la strate de 20 000 à 30 000 habitants est de 380 €,

Considérant l'intérêt pour les services municipaux d'adhérer à cette association, je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission administration générales, relations humaines, finances et budgets et services à la population du 21 juin 2022, de bien vouloir :

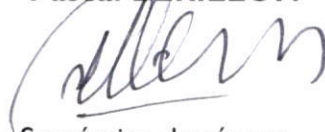
- **AUTORISER** l'adhésion à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI) ;

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

- INSCRIRE chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune qui sera imputée au chapitre 011 « chapitre à caractère général » au compte 6281 « Concours divers » ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents à l'adhésion et à la participation de la commune à l'ACPUSI.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pascal BERILLON



Secrétaire de séance

Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220628-DEL2022_06_277-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2022

Le Maire de LA TESTE DE BUCH
Patrick DAVET

